

# CHARTRE DE L'EDUCATEUR



Il est un lien essentiel entre les joueurs et le Club. Il transmet l'esprit et la culture du Rugby Club Chartreuse Néron et éduque les enfants et jeunes gens pour les amener à leur meilleur niveau de pratique du rugby. Il se doit d'être exemplaire dans son attitude, son comportement et ses propos. Il cherche à développer les valeurs éducatives collectives et individuelles que véhicule notre sport, telles que le respect, l'amitié, la convivialité, la politesse, la tolérance, le contrôle de soi, le courage et la combativité.

## Les droits de l'éducateur

**Art 1 : J'ai droit à la reconnaissance de mon travail liée à mon investissement, à mes compétences et à ma responsabilité dans ma mission éducative au sein du Club.**

L'éducateur a le droit :

- au respect des enfants, des dirigeants, des parents, et de l'ensemble des composantes du Club, d'avoir l'appui, le soutien et l'aide du Club (administratifs, logistiques, etc.), des dirigeants et des parents pour mener à bien sa mission.
- de recevoir une formation adaptée et de qualité
- à un échange avec les parents sur l'évolution sportive ou éducative de leur enfant

## Les devoirs de l'éducateur :

**Art 1 : La sécurité des joueurs est ma première priorité.**

L'éducateur a le devoir :

- de veiller à la sécurité des joueurs,
- de sensibiliser les joueurs au port des protections usuelles et notamment du protège-dents.
- d'intervenir le plus rapidement possible en cas de blessure ou de suspicion de blessure.
- d'arrêter le déroulement d'une compétition si le comportement des adversaires ou des spectateurs ne permet pas une pratique sereine et sécurisée du rugby.

**Art 2 : Je me dois de me former pour mettre toujours plus de compétences au service des joueurs.**

L'éducateur a le devoir :

- de préparer des contenus de séances en relation avec les objectifs de Formation,
- d'assurer un suivi écrit de l'évolution de chaque joueur (la fiche joueur, fil conducteur entre les catégories).

**Art 3 : J'adhère au projet sportif de l'école de rugby et du club et m'engage à le mettre en œuvre**

L'éducateur a le devoir :

- de participer aux commissions techniques du Club pour partager ses expériences avec les autres éducateurs et dirigeants et débattre de manière sereine et constructive sur tout sujet d'intérêt collectif et sportif pour le club RCCN.
- de respecter le projet éducatif et d'adhérer au projet de jeu décidé lors des réunions techniques afin d'aider les joueurs à l'intégrer dès le plus jeune âge, par une formation adaptée et homogène des joueurs avec des repères et un référentiel communs.
- de fidéliser les joueurs par un projet de jeu cohérent, ludique, identifiable et pérenne, laissant aux joueurs la liberté d'initiative et de créativité.
- travailler dans la coopération et le respect avec les autres composantes du Club

- de veiller au respect des engagements pris par les enfants, les joueurs, les éducateurs et les dirigeants et appliquer les décisions du conseil d'administration (le bureau) du club tant en matière d'organisation sportive, pédagogique, administrative et disciplinaire.

**Art 4 : Je positive tout progrès, même minimes, plutôt que de stigmatiser les erreurs.**

- Je mets toujours en avant les points forts du joueur et l'aide judicieusement à améliorer ses points faibles sans mettre de mots sur ses points faibles.
- Je fais en sorte de toujours dégager le côté positif du joueur et évite de mettre ses points faibles en avant.

**Art 5 : J'ai le devoir d'avoir un comportement et un langage exemplaires en toutes circonstances.**

L'éducateur a le devoir :

- 
- D'exiger des comportements exemplaires autour du terrain.
- d'établir et de faire connaître aux enfants les règles de vie du groupe et de les faire respecter,
- d'être intransigeant sur le respect des valeurs du rugby : Respect, Solidarité, Amitié, Tolérance, Convivialité, Politesse, Contrôle de soi, Courage et Combativité.
- d'aider les joueurs à construire leur rugby et de les laisser jouer sans leur crier dessus.

**Art 6 : Je considère la compétition et son résultat comme un moyen de faire progresser mon équipe et non comme une finalité en soi.**

L'éducateur a le devoir :

- de faire de la compétition un « outil de formation », en laissant de l'initiative, en respectant joueurs, arbitres et entourage
- de veiller à donner à TOUS du temps de jeu,
- de veiller à ne pas mettre une pression du résultat démesurée à son équipe pour que les joueurs s'épanouissent avec des repères et un référentiel communs
- de rester modéré (proscrire toute vulgarité) dans mes commentaires avant, pendant et après le match.

**Art 7 : J'échange avec les autres composantes du club et les parents sur l'évolution sportive ou éducative de l'enfant et du joueur en général.**

L'éducateur a le devoir :

- d'informer les parents sur les règles de vie, le programme d'activités, les horaires, etc..
- de prévenir mes collègues éducateurs (entraîneurs) lorsque je suis absent pour un match ou un entraînement et d'organiser mon remplacement
- de discuter en collégiale, des incidents constatés, pouvant porter atteinte à l'image du club.

**Art 8 : Etre éducateur demande de l'humilité Je sais écouter, voir, apprendre des autres et me remettre en question pour progresser dans mon approche pédagogique. Savoir relativiser entre ce que l'on sait, ce que l'on apprend et ce qu'on idéalise.**

**Art 9 : Au sein du Club Savigny Rugby Sénart, j'assume mon rôle d'éducateur entraîneur dirigeant, de manière bénévole et je n'ai pas d'autre salaire que la joie de faire partager mes connaissances et ma passion avec les joueurs et les autres composantes du Club.**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_\_\_ Signature

